

# Pronoms, indices verbaux de personne et prise en compte de l'allocutaire en basque

Jean-Baptiste Coyos

DANS **LA LINGUISTIQUE** 2006/1 Vol. 42 , PAGES 73 À 96  
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0075-966X

ISBN 9782130557227

DOI 10.3917/ling.421.0073

Date de mise en ligne : 01/12/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-la-linguistique-2006-1-page-73?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# PRONOMS, INDICES VERBAUX DE PERSONNE ET PRISE EN COMPTE DE L'ALLOCUTAIRE EN BASQUE

par Jean-Baptiste COYOS  
UMR 5478 - CNRS, Bayonne

*This work is an attempt of general and global introduction to the Basque person system with two goals. On the one hand a brief description of the involved grammatical classes is made, on the other hand how speaker can take addressee into account is showed<sup>1</sup>.*

## INTRODUCTION : LA LANGUE BASQUE

La langue basque est une langue non indo-européenne, généralement considérée comme isolée. En France elle est parlée dans la partie ouest du département des Pyrénées-Atlantiques, en Espagne dans la Communauté autonome d'Euskadi (Alava, Biscaye, Guipuzcoa) et la Communauté autonome de Navarre. Selon de récentes études, la langue ou une protolangue est parlée dans les Pyrénées occidentales depuis au moins huit mille ans.

On évalue à 546 500 les bascophones sur l'ensemble du Pays basque (22,5 % de la population), quasiment tous bilingues (espagnol ou français), plus 352 900 locuteurs dits « passifs ». En Pays basque français, on compte environ 63 000 locuteurs (24,7 % en 2001, 33,1 % en 1991). La langue comporte une grande diversité dialectale. Pour pallier les difficultés qui en découlent et fixer l'écrit, l'Académie de la langue basque, *Euskaltzaindia*, a mis

1. Ce texte est un essai de synthèse des faits de langue liés à la personne en basque et à la prise en compte de la relation dialogique. Il ne cherche pas à poser des problématiques nouvelles ou à présenter des faits inédits, mais plutôt à faire le point de la question, de façon synthétique. Il ne s'adresse donc pas aux spécialistes du basque, même si certaines prises de position ne sont pas partagées de tous ou si certains faits n'ont pas été mis en valeur comme ici.

en place une koinè, *euskara batua*, « le basque unifié », utilisée dans l'enseignement, les médias et l'administration en Espagne.

Le basque est une langue à marquage casuel majoritairement de type ergatif, fortement agglutinante. On a, en basque, ce qu'on appelle traditionnellement une « opposition verbo-nominale », avec une classe de verbes définie par sa compatibilité exclusive avec un certain nombre de déterminants. Le verbe a vocation à être noyau syntaxique central de l'énoncé. Le lexique est constitué d'un fonds ancien autochtone, essentiellement dans le vocabulaire de base, et de nombreux emprunts successifs, en particulier au latin et aux langues romanes environnantes, castillan, occitan gascon, français, etc.

L'ordre prototypique des syntagmes nominaux est considéré comme de type « SOV »<sup>2</sup>. Il n'est pas figé, du fait de la suffixation obligatoire d'un cas à tout syntagme à noyau nominal. Les indices de personne affixés au verbe, distincts des pronoms personnels, peuvent référer à l'agent, au patient et au destinataire, et parfois à l'interlocuteur (indice d'allocutivité).

## LES CLASSES QUI RÉFÈRENT À LA PERSONNE

Si l'on exclut la classe des noms propres et celle des noms communs qui peuvent dans certains contextes référer aux personnes de l'interlocution, les pronoms personnels et les indices verbaux de personne constituent les deux classes syntaxiques d'inventaire fermé liées à la catégorie de la personne<sup>3</sup>. Le terme

2. Sous réserve de considérer que S « sujet » et O « objet » sont deux catégorisations syntaxiques qui s'appliquent à la langue basque, selon les mêmes critères qu'aux langues accusatives européennes, ce qui me paraît inadapté aux langues ergatives. Voir sur ces questions, Jean-Baptiste Coyos, 1999, *Le parler basque souletin des Arbailles. Une approche de l'ergativité*, Paris, L'Harmattan, chap. 7. Dans les constructions transitives, du point de vue sémantique, l'agent (auteur, instrument, force, etc.) correspond généralement au nominal à ergatif suffixé et le non-agent (patient, thème, stimulus, etc.) à celui à absolutif suffixé. Dans les constructions intransitives le participant unique est généralement matérialisé par un nominal à absolutif suffixé. À l'heure actuelle, pour la majorité des bascologues, pour la plupart générativistes ou prenant à leur compte les conclusions de ces derniers, la construction ergative est un phénomène « morphologique superficiel » (« morphologie casuelle » et « verbale ») et trompeur. La synthèse du basque, elle, est accusative. J'ai essayé de montrer dans l'ouvrage cité ci-dessus que cette affirmation ne tenait pas, en tout cas qu'elle était bien trop réductrice, l'argumentation en faveur de cette thèse mêlant des faits relevant de la syntaxe, de la sémantique et de l'énonciation.

3. On ne présentera pas ici toutes les formes existantes. On privilégiera celles données dans *Euskal gramatika Lehen urratsak-I* [Grammaire basque. Les premiers pas-I], 1991, Bilbo, Euskaltzaindia / RAIV, xxx + 569 p.) et celles utilisées en Pays basque de France. *Euskal gra-*

« personne » est entendu au sens de participant à la relation dialogique et à l'énoncé produit, locuteur et interlocuteur ou allocutaire<sup>4</sup>. Mis à part ces deux classes syntaxiques, ayant donc des compatibilités différentes, et afin de bien cerner le champ de la personne, il m'a paru utile de présenter succinctement les classes syntaxiques de monèmes pouvant référer à un délocuté humain, c'est-à-dire à une personne ne prenant pas part à l'acte de communication et dite par convention « troisième personne ».

### *Les pronoms personnels*

Les pronoms personnels en basque sont des monèmes indiquant la distinction locuteur 1, interlocuteur 2, délocuté 3<sup>5</sup>. Le nombre peut déterminer. Ils ont une valeur référentielle, parfois coréférentielle selon le contexte et la situation. Un cas est obligatoirement suffixé au pronom, il indique la fonction syntaxique assumée.

#### *Les personnes de l'interlocution*

Les pronoms personnels (Pr) désignent n'importe quel être humain en liaison avec son rôle dans l'interlocution : *ni* « moi » le locuteur (Pr1), *hi* « toi » (Pr2fam) et *zu* « vous (sing.) » (Pr2po1) les interlocuteurs, le pronom de personne 4 *gu* « nous » (Pr4) référant à un collectif incluant le locuteur et le pronom de personne 5 *zuek* « vous (plur.) » (Pr5) référant à un collectif incluant l'interlocuteur.

Il n'existe pas de véritable pronom de « personne 3 » en basque, il n'en a pas été créé par analogie. Ce sont les pronoms démonstratifs et réfléchis qui en font office (voir plus loin). Les

*matika I* est le premier tome de la grammaire générale du basque unifié rédigée en basque par l'Académie de la langue basque, dans lequel les pronoms et plus généralement les nominaux sont traités. Les exemples, monèmes isolés ou phrases, seront généralement donnés en basque unifié, selon l'orthographe basque fixée par Euskaltzaindia. Cette orthographe est beaucoup plus phonologique que celle du français (en gros une lettre = un phonème, le souletin a en plus le phonème /y/ ü).

4. Les deux termes seront utilisés indifféremment ici.

5. Abréviations utilisées : Abs = cas absolutif de forme zéro (Ø) ; Acc = aspect accompli ; Adl = cas adlatif ; al. masc = indice d'allocutivité familière masculine ; al. resp = indice d'allocutivité respectueuse ; Dat = cas datif ; Déf = déterminant nominal défini ; Erg = cas ergatif ; fam = familial ; fém = féminin ; In = cas inessif ; Inacc = aspect inaccompli ; Gén pos = génitif dit possessif ; litt. = littéralement ; masc = masculin ; Part = partitif ; Pas = passé ; Pol = politesse ; Plur = pluriel ; Pr = pronom ; Pros = aspect prospectif ; Rés = aspect résultatif ; sing = singulier ; 1Abs = indice verbal de 1<sup>re</sup> personne d'absolutif ; 2polErg = indice verbal de 2<sup>e</sup> personne de politesse d'ergatif ; 3Dat = indice verbal de 3<sup>e</sup> personne de datif ; 3P = indice verbal de « 3<sup>e</sup> personne » pluriel ; etc.

pronoms de troisième personne dit de « majesté » *berori*, pluriel *beroriek* et *eurok*, employés pour marquer le respect à l'interlocuteur sont de moins en moins utilisés et pas du tout dans le basque parlé en France.

Les pronoms personnels ne sont pas compatibles avec les monèmes défini *-a*, démonstratifs, pluriel. Certaines de leurs compatibilités seront présentées ci-dessous lors de la comparaison avec celles des indices de personne. Il n'y a pas de variation de genre en basque.

### *Les pronoms personnels référant à plusieurs personnes*

En basque il n'y a pas d'opposition pronoms inclusifs/exclusifs. Il y a un seul système *gu* « nous (interlocuteur inclus ou exclu) » / *zuek* « vous (pluriel, un ou plusieurs interlocuteurs) ». *Zu* « vous » (sing.) de politesse s'oppose à *zuek* « vous » (collectif). Il y a eu création d'un nouveau pronom par l'utilisation du monème pluriel. Il ne s'agit pas de la disparition d'un syncrétisme ; c'est *zu* « vous » pluriel qui est devenu « vous » singulier. La suffixation du monème pluriel *-k* a permis de substituer *zuek* à *zu*. Le basque a choisi dans la forme la pluralisation mathématique plutôt qu'une forme spécifique pour Pr5.

#### *La coordination de plusieurs pronoms personnels*

- (1) *Zu*                    *eta*    *ni*                    *joan-go*            *ga-ra*  
Pr2pol + Abs (Ø)    et    Pr1 + Abs (Ø)    aller + Pros    4 + être  
(Ø) + Plur  
« Vous et moi, nous irons/partirons » (*Euskal gramatika I*, p. 75).

Il est intéressant de noter la construction équivalente suivante, plus idiomatique, dans laquelle on utilise le pronom numéral, ici *bi* « deux », correspondant au nombre de personnes impliquées au lieu de donner le dernier pronom coordonné, ici *ni* « moi » comme en (1).

- (2) *Zu*                    *eta*    *bi-o-k*                    *joan-go*  
Pr2pol + Abs (Ø)    et    deux + Déf proche + Plur + Abs (Ø)    aller + Pros  
*ga-ra*  
4 + être (Ø) + Plur  
litt. « Vous et les deux, nous irons » (*Euskal gramatika I*, p. 75).

L'indice de personne dans la forme verbale, ici *ga-4Abs* « nous », permet de déduire quel est le deuxième référent sous-entendu dans *biok* « les deux », à savoir le locuteur.

*Pronoms intensifs*

Par suffixation on obtient des pronoms dits intensifs ou emphatiques *nihaur/neu* « moi-même », *hihaur/heu* « toi-même », *zuhaur/zeu* « vous-même », *guhaur/geu* « nous-mêmes », *zuhaurk/zeuek* « vous-mêmes (plur) ». Ces formes s'utilisent pour renforcer le propos ou pour marquer une opposition, un contraste. Elles peuvent s'ajouter au pronom personnel simple.

- (3) *Ni-k*                      *neu-k*                      *esan-go*  
 1 + Erg                      1intensif + Erg                      dire + Pros  
*n-i-o-ke*  
 1Erg + avoir + 3Dat + potentiel  
 « Moi, moi-même je le lui dirais » (*Euskal gramatika I*, p. 44).

*L'autodésignation du locuteur*

Le point de départ est que la première personne est définie comme « celle qui, parlant, parle d'elle-même et *en dit quelque chose* »<sup>6</sup>.

En basque le locuteur se désigne donc, comme en (3), par les pronoms *ni* « moi », *nihaur/neu* « moi-même » et les indices verbaux de personne *n-*, *-da-*, *-t* « je », « moi » ou « me » selon la forme verbale conjuguée (voir tableau en (8) ci-après).

*Les pronoms démonstratifs*

Ce sont des pronoms le plus souvent déictiques, démonstratifs simples et démonstratifs intensifs, qui faisant référence à la situation dans laquelle l'énoncé est produit, peuvent aussi être anaphoriques et coréférentiels dans certains contextes.

Les démonstratifs non intensifs sont trois : *hau* proche de l'énonciateur, à partir duquel est organisé ce jeu de pronoms, *hori* proche de l'allocutaire ou peu éloigné du locuteur et *hura* éloigné des interlocuteurs ou non présent. Au pluriel les formes sont respectivement *hauek*, *horiek*, *hatak*.

Le démonstratif dit intensif est *bera* « lui/elle-même, lui/elle tout(e) seul(e), soi-même » et *berbera* de même sens mais plus intense « tout tout seul », au pluriel *berak* « eux/elles-mêmes, tous seuls », *eurak* et *berberak*.

6. André Joly, « Pour une théorie générale de la personne », *Faits de langue*, mars 1994, p. 52, italique de l'auteur.

Si ces monèmes ne sont pas déterminables par le monème de défini *-a* au contraire du nom, ils le sont par celui de pluriel. Ce qui les différencie des pronoms personnels de l'interlocution.

*Une classe de pronoms et d'adjectifs possessifs ?  
L'expression de la possession*

Les pronoms et adjectifs possessifs sont formés à partir des pronoms personnels, du démonstratif de distance éloignée *hura* ou du réfléchi *bera* pour la « troisième personne », auxquels est suffixé le génitif dit possessif avec le monème de défini *-a* : *harena*, « le sien, la sienne » / *haren* « son, sa » ou *berea*, *berarena/bera*, *beraren* de même sens selon le contexte<sup>7</sup>. Avec les pronoms de personne 1, 2, 4 et 5, ce génitif ne se présente pas sous la forme attendue *-(e)n-* mais *-re-* : *nerea* « le mien », *zurea* « le vôtre », etc.

Le descripteur pourrait considérer qu'il n'existe pas en basque de classe spécifique de pronoms ni d'adjectifs possessifs<sup>8</sup>. En synchronie, il semble préférable de considérer l'ensemble [pronom démonstratif + cas génitif suffixé + monème de défini *-a* obligatoire] comme un véritable pronom, puisqu'on a affaire à un figement, à un syntème :

- (4 a) *ne-re-a-k*  
1 + Gén pos + Déf + Plur + Abs (Ø)  
« les miens », litt. « les de moi ».

Ces syntèmes, pronoms possessifs, sont déterminables par le monème pluriel. De même l'ensemble pronom démonstratif + cas génitif suffixé sera considéré comme un syntème de la classe des adjectifs :

- (4 b) *ne-re*                      *liburu-a-k*  
1 + Gén pos                  livre + Déf + Plur + Abs (Ø)  
« mes livres », litt. « les livres de moi ».

7. Quand l'opposition *bera/haren* joue dans l'énoncé, elle le fait toujours dans le même sens : *bera/berea*, *berarena* corréfèrent au participant unique matérialisé par le nom à l'absolutif déterminant un verbe en *izan* « être » ou au nom à l'ergatif déterminant un verbe en *\*edun* « avoir » référant à l'agent, *haren/harena* au nom à l'absolutif déterminant un verbe en *\*edun* « avoir » référant au patient. On peut, dans ces contextes, voir là un trait d'accusativité puisque cela correspond au sujet des langues accusatives.

8. Citons Jacques Allières, par exemple : « Il n'y a pas de possessifs proprement dits en basque : on emploie dans cette fonction le GÉN. POSSESSIF DES SUBSTITUTS PERSONNELS », 1979, *Manuel pratique de basque*, Paris, Picard, p. 61 (lettres capitales de l'auteur).

Signalons l'économie linguistique suivante. Le locuteur n'utilise pas d'adjectif possessif déterminant un nom référant à l'inaliénable (partie du corps) et à la maison comme en français d'ailleurs, mais aussi aux membres de la famille, sauf insistance.

- (5) *Alaba-ri*                      *eska*                      *ieza-io-zu*  
 fille/Dét + Dat              demander              aux. impératif + 3Dat + 2polErg  
 « Demandez-le à ma fille » (*Euskal gramatika I*, p. 44), litt. « à la fille demandez-le ».

### *Les pronoms et adjectifs numériques*

Les pronoms numériques cardinaux et ordinaux peuvent (co)référer à un humain ne prenant pas part à la relation dialogique, à une « troisième personne ». Ils appartiennent à des classes syntaxiques ouvertes. Voici une compatibilité qui pourrait justifier l'existence d'une classe des numériques cardinaux. Seuls ceux-ci sont déterminables par le suffixe distributif *-(n)a* « chacun tant, chacun x ». Ex. : *bostna* « chacun cinq », de *bost* « cinq ». Cardinaux et ordinaux sont déterminables par le déterminant *-a*, les démonstratifs et le pluriel.

### *Les pronoms interrogatifs*

Les pronoms interrogatifs peuvent eux aussi référer à des personnes ne participant pas à la relation dialogique, au délocuté, et dans certains contextes avoir un caractère anaphorique : *nor* « qui ? », *zoin/zein* « lequel ? », *zeintzuk* « lesquels ? », *zenbat/zonbat* « combien ? », etc. Ils ne sont déterminables que par un nombre restreint de monèmes.

### *Les pronoms et adjectifs indéfinis*

Pour mémoire signalons l'existence de pronoms indéfinis qui peuvent eux aussi référer à des êtres animés, personnes ne participant pas à la relation dialogique. Plutôt que de la classe des indéfinis, on parlera de l'ensemble des indéfinis, tant les compatibilités de ces monèmes sont diverses et devraient être relevées unité par unité.

Les quantificateurs universels : *oro*, *denak*, *guziak* « tous », distributifs *norbera*, *batbedera*, *bakoitza* « chacun », partiels *bertzea/bestea*



Dans le cas de verbes en Abs-Dat-Erg comme *eman*, l'indice d'absolutif est obligatoirement de personne 3. Il ne peut référer à une personne de l'interlocution. Deux indices de même personne référant à l'un des interlocuteurs ne peuvent coexister, au contraire du français type « je me vois ».

*L'indication de la personne.*

*Indication ponctuelle du sexe*

La forme de l'indice indique la nature de la personne, locuteur, interlocuteur ou délocuté, sa place dans la forme verbale conjuguée en indique la fonction syntaxique. Le cas problématique des indices de « personne 3 » sera présenté ci-dessous dans un paragraphe spécifique.

Parmi tous les monèmes de classes liées à la personne grammaticale, le sexe est indiqué seulement dans le cas des indices de personne 2 familiers à l'ergatif. Cette distinction de sexe des indices familiers à l'ergatif, *-k* masculin et *-n* féminin, n'a pas été étendue à l'indice de personne 2 de politesse *-zu*.

- (7) *zer*                      *pentsa-tzen*                      *d-u-n?*  
 Que + Abs (Ø)            penser + Inacc            3Abs + avoir + 2Ergfêm  
 « Que penses-tu ? » (interlocuteur féminin familier).

*Tableau général des formes des indices de personne :*

(8)		<b>Abs</b>	<b>Dat</b>	<b>Erg</b>
1		<i>n(a)-</i>	<i>-da-/-t<sup>11</sup></i>	<i>-da-/-t</i>
2	masc	<i>h(a)-</i>	<i>-a-/-k</i>	<i>-k</i>
	fêm	<i>h(a)-</i>	<i>-ña-/-n</i>	<i>-n</i>
	pol	<i>z(a)-</i>	<i>-zu-</i>	<i>-zu</i>
3		<i>d-</i>	<i>-o-</i>	<i>-Ø</i>
4		<i>g(a)-<sup>12</sup></i>	<i>-gu-</i>	<i>-gu</i>
5		<i>z(a)-e<sup>13</sup></i>	<i>-zue-</i>	<i>-zue</i>
3 P		<i>d-</i>	<i>-e-</i>	<i>-te</i>

On lira le tableau de la façon suivante : *n(a)-* est la forme de l'indice de première personne à l'absolutif, celle-ci est toujours préfixée ; *-da-/-t* est la forme de l'indice première de personne au datif, celle-ci est soit infixée *-da-*, soit suffixée *-t*, etc.

11. La forme de l'indice verbal de personne varie selon qu'il est en finale de la forme verbale conjuguée ou pas.

12. Au pluriel avec l'absolutif (4, 5 et 3 P), on trouve un infixe supplémentaire de forme variable. Il n'est pas indiqué dans ce tableau pour ne pas compliquer sa lecture.

13. Signifiant discontinu.

Dans le paragraphe suivant je vais tenter d'indiquer pourquoi, selon moi, il est préférable de considérer que les indices verbaux de personne constituent une classe syntaxique différente de celle des pronoms personnels.

INDICES VERBAUX DE PERSONNE DE L'INTERLOCUTION  
ET PRONOMS PERSONNELS CORRESPONDANTS :  
UNE OU DEUX CLASSES SYNTAXIQUES ?

On pourrait être tenté de considérer la coexistence de pronoms personnels à cas absolutif, ergatif ou datif et d'indices de personne correspondants comme un phénomène morphologique. Lorsque le pronom personnel détermine le prédicat avec une visée emphatique, il se présenterait sous une forme détachée comme en (9), à comparer à (6). Indices et pronoms feraient de ce fait partie de la même classe et on poserait alors un pronom à signifiant discontinu : *ni...-t*.

- (9) *Ni-k*                      *eman-en*                      *d-i-o-t*  
Pr1 + Erg                  donner + Pros                  3Abs + avoir + 3Dat + 1Erg  
« Moi, je le lui donnerai. »

Voici une série de considérations qui m'amènent à poser tout de même l'existence de deux classes distinctes de pronoms et d'indices.

*Test de l'exclusion mutuelle*

En stricte méthodologie fonctionnaliste, il n'y a pas exclusion mutuelle pour les deux séries d'unités, pronoms et indices de personne 1, 2, 4 et 5, respectivement *ni* et *n-* *-t*, *hi* et *-h-* *-k*, *-n*, *zu* et *-zu*, *zuek* et *-zue*<sup>14</sup>. On ne pourrait parler de distribution complémentaire que pour les indices de personne d'absolutif, d'ergatif et de datif et les pronoms personnels ayant un cas suffixé autre que l'absolutif, l'ergatif et le datif. Par contre, avec ces trois cas, les deux séries de monèmes peuvent coexister comme en (9) : *ni* « moi » et *-t* « je ».

14. Émile Benveniste notait dans le cas du français que « *je* et *moi* ne peuvent permuter en aucun cas... La série autonome et la série conjointe... diffèrent par leur comportement syntaxique et leurs capacités combinatoires », 1974, « L'antonyme et le pronom en français moderne », *Problèmes de linguistique générale*, 2, Paris, Gallimard, 1965, p. 198-199. En ce sens, l'emploi des expressions « formes légères » et « formes lourdes » comme dans la *Grammaire fonctionnelle du français* sous la direction d'André Martinet, 1979, Paris, Crédiff/Didier, p. 52 à 60, ne doit pas amener à faire l'économie de l'analyse des compatibilités respectives des deux séries.

*Test de la coordination*

On ne peut pas coordonner pronoms personnels et indices, alors qu'on peut coordonner des pronoms personnels à différentes classes de pronoms ou à des noms. Les indices verbaux de personne, eux, ne sont coordonnables à aucune classe de monèmes, ni entre eux.

*Compatibilités syntaxiques comparées*

De même sur la base des compatibilités, on est amené à poser deux classes distinctes.

L'indice verbal de personne d'absolutif est actualisateur du noyau syntaxique verbal, déterminant obligatoire direct donc, celui d'ergatif est aussi obligatoire dans les constructions transitives. Celui de datif ne l'est pas dans certaines formes de la langue. En effet un indice d'absolutif pour les verbes à auxiliaire *izan* et de plus un indice d'ergatif pour les verbes à auxiliaire \**edün* sont obligatoires. Il y a implication réciproque entre un prédicat verbal et au moins un indice de personne, celui d'absolutif : indice d'absolutif  $\leftrightarrow$  V.

Au contraire, le pronom n'est pas actualisateur du noyau verbal, ni déterminant obligatoire du noyau verbal par l'intermédiaire d'un cas. Le pronom à absolutif ou à ergatif suffixé est obligatoirement repris par l'indice correspondant, comme en (9), sauf emploi autonymique (10) :

- (10) *Nĩ*                      *izenordain bat*                      *d-a*  
 Pr1 + Abs (Ø)      pronom un + Abs (Ø)      3Abs + être  
 « *Nĩ* est un pronom. »

Cette coexistence de deux marquages d'une même fonction syntaxique m'a amené à poser un signifiant discontinu des fonctions syntaxiques indiquées par les pronoms à cas absolutif, ergatif et datif suffixés repris par l'indice verbal de personne correspondant<sup>15</sup>.

En syntaxe connective (attributive), le pronom peut être attribut de l'indice de personne actualisateur.

- (11) *Nĩ*                      *na-iz*  
 Pr1 + Abs (Ø)      1Abs + être  
 « C'est moi », litt. « moi je suis ».

15. Jean-Baptiste Coyos, 1997, « Des fonctions syntaxiques : quelques propositions appliquées au basque », *La Linguistique*, 33/1, Paris, PUF, p. 6-8.

L'indice de personne ne peut être en fonction attribut : \**naiz* est impossible (au contraire du français *je suis*).

Le pronom est déterminable par une apposition :

- (12) *Ni*                                      *Battitta*                                      *ados*                                      *na-iz*  
 Pr1 + Abs (Ø)                      Baptiste + Abs (Ø)                      accord                      1Abs + être  
 « Moi, Baptiste, je suis d'accord. »

Les indices de personne ne peuvent être déterminables par une apposition.

Le pronom est déterminable par certains adverbes, pas l'indice.

- (13) *Hura*                                      *ni*                                      *baino*  
 Celui-là + Abs (Ø)                      Pr1 + Abs (Ø)                      plus que  
 « Lui plus que moi. »

De même que les classes des pronoms personnels et des démonstratifs ont été distinguées, sur la base des compatibilités, de même celles des pronoms personnels et des indices de personne doivent l'être.

#### *Thématisation, focalisation et référence*

Les pronoms personnels sont des outils de thématization ou de focalisation quand ils coexistent dans l'énoncé avec les indices correspondant, comme en (3) *nik neuk esango nioké* et (12) *ni Battitta ados naiz*. Les indices ne peuvent en aucun cas jouer ce rôle. Le fait qu'un, deux ou trois indices soient obligatoires ne signifie pas qu'ils ne sont pas porteurs de sens puisque leur forme varie en fonction de la personne. Ils ont donc une valeur référentielle.

On pourrait alors être étonné d'avoir des unités appartenant à deux classes syntaxiques différentes ayant un signifié, si l'on peut utiliser cette expression, identique avec un signifiant différent, même si parfois proche. Ici il faut rappeler un acquis bien connu des travaux en énonciation : les pronoms personnels de l'interlocution comme les indices de personne 1, 2, 4 et 5 n'ont pas de référent dans la réalité extralinguistique hors acte d'énonciation. C'est ce dernier qui fonde la référence, à savoir l'existence du locuteur et de l'interlocuteur.

Le basque a poussé assez loin la distinction entre unités à caractère référentiel fort, les pronoms, outils de thématization, et unités à rôle syntaxique fort, les indices verbaux de personne, puisque dans certains contextes trois fonctions syntaxiques diffé-

rentes, celles d'absolutif, d'ergatif et de datif, doivent être obligatoirement exprimées à l'aide d'indices<sup>16</sup>. Celle à l'absolutif l'est quel que soit le verbe impliqué<sup>17</sup>.

#### APERÇU DE QUELQUES POINTS DE LA MORPHOLOGIE DE LA PERSONNE

##### *Les pronoms personnels et démonstratifs*

Les pronoms personnels de l'interlocution ont une forme constante que je rappelle : *ni* « moi », *hi* « toi » et *zu* « vous (sing.) », *gu* « nous » et *zuek* « vous (plur.) ». Pour les pronoms démonstratifs, il y en a deux : à l'absolutif, cas de forme vide, les trois formes au singulier sont *hau*, *hori*, *hura* ; avec tous les autres cas suffixés la base devient *hon-*, *hor-*, *har-*. Au pluriel on a avec tous les cas à nouveau *hau-*, *hori-* mais le pronom de distance éloignée devient *hai-*.

##### *Les indices de personne de l'interlocution*

###### *Préfixes d'absolutif*

Il faut noter la proximité formelle et donc supposer une origine commune aux pronoms personnels et aux indices de personne 1, 2, 4 et 5. Exemples : Pr1 *ni* « moi » / indice 1Abs *n-*, Pr2fam *hi* « toi » / indice 2Abs *h-*, etc. La proximité est moins évidente pour les indices de personne 1 et 2 familiers d'ergatif et de datif (voir le tableau en (8))<sup>18</sup>.

16. André Joly propose la distinction « fonction référentielle » / « fonction, prédicative » inscrite en français par exemple dans *Moi, je voyage*, « Pour une théorie générale de la personne », mars 1994, *Faits de langues*, numéro spécial : *La personne*, 3, Paris, PUF, p. 52-53.

17. J'ai préféré parler pour cet indice d'absolutif d'actualisateur généralisé plutôt que de sujet. Voir *Le parler basque souletin des Arbailles*, op. cit., p. 290 à 296.

18. Voir dans le *Manuel pratique de basque* de Jacques Allières, p. 60, des hypothèses pour expliquer les formes qui à l'heure actuelle paraissent sans rapport. On ne se positionnera pas ici pour affirmer que les indices d'absolutifs sont issus des pronoms correspondant comme dans les langues indo-européennes ou l'inverse. D'autre part on n'analysera pas les formes des verbes à construction synthétique qui nécessiteraient quelques remarques supplémentaires ne changeant pas toutefois l'analyse.

*Infixes et suffixes de datif et d'ergatif*

Les indices 1Erg et 1Dat, *-t* en finale absolue, ont pour variante combinatoire *-da-* en position non finale ; 2Erg masc et fém *-k* et *-n* en finale absolue ont pour variante respective *-a-* et *-ña-*. Il y a un syncrétisme des formes d'ergatif et de datif pour les personnes 2 resp *-zu/-zu*, 4 *-gu/-gu* et 5 *-zue/-zue*.

À l'impératif, la forme nue du verbe est possible. Dans ce cas il n'y a pas d'indice. On l'utilise plutôt avec un interlocuteur familier :

- (14) *Har! Har!*  
prendre prendre « Prends! Prends! ».

L'indice d'allocutivité, indice de personne référant à l'interlocuteur quand il s'agit d'une entité non impliquée dans l'événement, d'un non-actant du procès, sera succinctement présenté plus bas.

*Le cas du pluriel des indices d'absolutif*

La personne 4 a une forme spécifique 4Abs *g(a)-*, 4Dat-*gu-*, 4Erg *-gu*. Il a été dit plus haut que celle de personne 5 provient historiquement de l'ancienne forme de personne 5 *zu-*, *-zu-*, *-zu* devenue personne 2 de politesse à laquelle on a suffixé un monème pluriel *-e* (comme pour le pronom personnel 5 avec le monème pluriel *-k*, *zueck*). Avec les indices de personne 4, 5 et 3P à l'absolutif, se trouve un infixe de pluriel, *-zki-*, *-z-*, *-tza-* ou *-it-* en plus du préfixe.

Cet infixe a été conservé dans la forme verbale avec 2polAbs également alors que cet indice verbal ne réfère qu'à une seule personne. Exemple avec *-it-* :

- (15) *Hartu-ko*                      *za-it-u-t*  
prendre + Pros              2polAbs + Plur + avoir + 1Erg  
« Je vous (pot) prendrai. »

Les personnes 5 et 3P sont formellement des pluriels mathématiques de la personne 2pol et 3 (5 = 2polAbs + pluriel, 3PAbs = 3Abs + Plur) ; ce n'est pas le cas de la personne 4.

L'ABSENT DE L'INTERLOCUTION, LE DÉLOCUTÉ :  
EXPRESSION DE LA « 3<sup>e</sup> PERSONNE ». PROBLÈME DES FORMES

*Les pronoms*

Ce que l'on appelle couramment la 3<sup>e</sup> personne réfère à l'entité absente de l'acte de communication, personne, chose ou notion, qui en basque n'est pas matérialisée par un pronom spécifique. On parlera plutôt de délocuté.

Le basque par la forme de ses pronoms personnels comme de ses indices verbaux de personne distingue clairement les personnes de l'interlocution. Par contre, il n'a pas utilisé la symétrie par analogie pour indiquer le délocuté. L'absence de pronom spécifique de personne 3 et, comme on va le voir, le fait que les indices ne faisant pas référence aux personnes de l'interlocution sont soit de forme vide, soit de forme pleine mais sujets de débat, suggèrent que le nom suffit à indiquer la référence et que, en l'absence de nom, le contexte suffit à maintenir la continuité référentielle.

*Problème de l'existence même d'indices  
de personne de délocuté*

Si les formes des indices référant aux interlocuteurs restent fixes en fonction du cas, il y a des variations de forme selon les temps et modes pour ceux qui pourraient être tenus pour indices de personne 3 d'absolutif.

Les préfixes *d-* (présent), *z-* (passé), *l-* (irréel) sont considérés par certains bascologues comme simples marqueurs de temps-mode et non comme indices de 3<sup>e</sup> personne d'absolutif<sup>19</sup>. Pour d'autres ils sont les deux à la fois. C'est le point de vue ici retenu. Notons un autre point de vue récent, celui de Karmele Rotaetxe. Celle-ci considère *d-*, l'indice d'absolutif au présent comme en (6), (7) ou (10), comme « un élément de remplissage d'une case vide

19. C'est le cas de l'Académie de la langue basque dans le tome 2 de sa grammaire générale *Euskal gramatika Lehen urratsak-II*, 1987, Bilbo, Euskaltzaindia, p. 142-143. À l'impératif, on a également un changement formel avec un préfixe *b-* lorsque l'injonction concerne une tierce personne qui a le rôle agentif, que le verbe soit intransitif ou transitif. Il n'est généralement pas considéré comme un indice de personne.

(morphème nul) exigé par la distribution »<sup>20</sup>. Mais cela ne nous dit pas pourquoi ce préfixe change en *z-* au passé ou en *l-* à l'irréel, sauf à lui accorder un véritable signifié, même si dans certains contextes il n'a pas de contenu (co)référentiel comme en (16)<sup>21</sup>.

- (16) *Ja-ten*                      *d-u-gu*  
 manger + Inacc      3Abs + avoir + 4Erg  
 peut signifier « nous le mangeons » ou « nous mangeons ».

L'indice 3 d'ergatif de forme vide peut aussi être sans référent dans certaines constructions :

- (17) *Euri-a*                      *egi-ten*                      *d-u*  
 pluie + Déf + Abs (Ø)      faire + Inacc      3Abs + avoir + 3Erg (Ø)<sup>22</sup>  
 « Il pleut », litt. « Il a faisant la pluie ».

Avec les verbes intransitifs et un déterminant à l'absolutif et l'autre au datif (Abs-Dat), ce n'est pas l'indice 3Abs *d-* attendu mais *za-* :

- (18) *Gizon bat*                      *ji-n*                      *za-it*  
 homme un + Abs (Ø)      venir + Acc      3Abs (Ø) + être + 1Dat  
 « Un homme m'est venu. »

Ce rôle de marqueur de temps-mode de l'indice d'absolutif ne se retrouve que lorsqu'il y a référence à des non-interlocuteurs ou absence de référence. Si l'indice d'absolutif réfère à un des interlocuteurs, il n'y a plus cette indication du temps et du mode. De plus d'autres monèmes participent à l'indication du temps-mode, des auxiliaires spécifiques, un suffixe de passé et un affixe de potentiel. En synchronie *d-*, *z-*, *l-* ne sont marqueurs de temps-mode que par raccroc.

L'infixe *-it-*, monème pluriel obligatoire avec 3Pabs évoqué plus haut, peut être tenu pour indice de personne par raccroc si le préfixe n'est pas considéré comme un indice d'absolutif. Comme *-zki-*, *-z-*, *-tza-*, il peut aussi être tenu pour partie du

20. « Structure des formes verbales finies en basque », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 1998, XCIII, p. 289... « La 3<sup>e</sup> personne d'absolutif (comme d'ailleurs d'ergatif) présente une case distributionnelle vide qui peut être occupée par une variante morphémique – tangible ou nulle – en fonction des règles de représentation des autres éléments obligatoires de la structure » (p. 299).

21. Voir Coyos, *Le parler basque souletin*, op. cit., p. 227-230. Notons qu'en dialecte biscaïen, au passé, on n'a pas de préfixe *z-* : *eban* « il avait » pour *zuen* en basque unifié.

22. Dans le paradigme, *du* « il l'a » s'oppose à *d-u-t* 3Abs + avoir + 1Erg « je l'ai », *d-u-zu* 3Abs + avoir + 2polErg « vous l'avez », etc.

signifiant discontinu de ces indices de personne 4, 5, 3P d'absolutif.

- (19) *Ja-ten*                      *d-it-u-gu*  
 manger + Inacc              3Abs + Plur + avoir + 4Erg  
 « Nous les mangeons. »

L'exemple (19) est à rapprocher de (16) *Jaten dugu*.

On prendra donc le choix ici fait de considérer ce préfixe changeant comme indice de personne d'absolutif et marqueur de temps-mode plus comme une convention que comme une réalité indiscutable et démontrée de la langue. Finalement aucun point de vue n'est satisfaisant : expliquer en synchronie un système de formes qui s'est mis en place à différentes époques pour lesquelles on ne dispose d'aucun document relève de la gageure<sup>23</sup>.

L'indice de personne 3 d'ergatif, lui, est de forme vide, comme en (17) *Euria egiten du*. L'indice de personne 3 de datif est par contre bien marqué *-o-* (3Dat) ou *-e-* (3PDat). Mais sa présence n'est pas obligatoire dans les dialectes de France si le nom coréférent est présent dans l'énoncé, au contraire des indices d'absolutif et d'ergatif.

### *La « scission d'ergativité » (split ergativity)<sup>24</sup>*

Au passé avec un verbe à auxiliaire \**edun*, il y a doute ou inversion de l'ordre des indices quand celui d'absolutif est de personne 3 :

- (20) *Har-tu*                      *n-u-en*  
 prendre + Acc              1Erg + avoir + passé  
 « Je l'avais pris. »

On observe ici que l'indice de personne d'ergatif est préfixé contrairement à ce qui est attendu et qu'il a la forme de l'indice d'absolutif correspondant *n-*. L'indice de personne 3 d'absolutif est de forme vide contrairement au présent, sa place habituelle de préfixe est occupée par l'indice d'ergatif. Il faut noter que cette scission est différente des scissions relevées dans d'autres langues ergatives car elle est en corrélation avec la personne 3 et non

23. En conclusion, Karmele Rotaetxe est prudente lorsqu'elle écrit que « ... le débat sur le statut de l'élément *d-* n'est certainement pas clos » (*op. cit.*, p. 319).

24. On a aussi appelé ce phénomène « ergativité scindée », « fracture d'actance », « fuite du *nork* » (en basque *nor-k* « qui + Erg » en référence à l'indice d'ergatif déplacé).



- (23) *Barranba inobre bat*                      *entzũ-ten*                      *z-en*  
 fracas énorme un + Abs (Ø)    entendre + Inacc    3Abs + être (Ø) + Pas  
 « On entendait un fracas énorme », litt. « Un fracas énorme était enten-  
 dant » (dialecte souletin).
- (24) *Errai-ten*                      *d-a*  
 dire + Inacc                      3Abs + être  
 « Ça se dit », litt. « Il est disant ».

Dans ce dernier, exemple, on réfère à quelque chose dont on parlait, l'indice de personne 3 d'absolutif (si on considère qu'il y en a un) a donc un caractère coréférentiel.

L'absence de personnes de la relation dialogique ajoutée à l'effacement de l'agent, agent inconnu du locuteur ou estimé inutile à indiquer, confère une apparence de neutralité, d'objectivité au contenu informatif de l'énoncé. On utilise donc ces constructions pour indiquer des généralités, des proverbes, des maximes, pour des énoncés de type narratif, toujours avec une distanciation de l'énonciateur.

## L'EXPRESSION DE LA RÉFLEXIVITÉ ET DE LA RÉCIPROCITÉ

### *Le réfléchi*

En termes très généraux une construction réfléchie matérialise deux rôles sémantiques pour une seule entité, rôle agentif A et rôle non agentif P : A agit sur P qui se trouve être A. Il y a deux procédés en basque pour indiquer l'activité d'une entité portant sur elle-même : l'utilisation d'un figement Pronom personnel, démonstratif ou réfléchi + Gén pos *burua* « la tête de... » (25, 26) ou la construction intransitive en *izan* « être » (27) moins répandue. Les trois exemples donnés sont en dialecte souletin. Les deux procédés s'appliquent aussi bien aux personnes de l'interlocuteur qu'au délocuté.

Avec le figement en *buru* « tête », on indique formellement cette coréférence entre A et P qui sont matérialisés différemment pour une seule entité impliquée. Exemple avec *entzũn* « entendre », verbe à auxiliaire \**ediũn* « avoir » en Abs-Erg, et un interlocuteur que le locuteur respecte<sup>27</sup> :

27. Dans certains dialectes comme ici en souletin, un indice d'allocutivité est obligatoire dans la forme verbale conjuguée quand le locuteur s'adresse à un seul interlocuteur.

- (25) *Ene* *bürü-a* *entzū-n*  
 (Pr1 + Gén pos) tête + Déf + Abs (Ø) entendre + Acc  
*d-i-t...*  
 3Abs + avoir/al. resp + 1Erg  
 «Je me suis entendu...» (al. resp), litt. «J'ai entendu ma tête...».

L'indice d'allocutivité respectueuse est amalgamé ici à l'auxiliaire \**ediin* « avoir » : -i-.

- (26) *Bere* *bürü-a-ri* *beha-tzen* *d-a*  
 Son tête + Déf + Dat écouter + Inacc 3Abs + être  
 « Il s'écoute », litt. « Il est écoutant à sa propre tête ». *Behatü* « écouter » est un verbe à auxiliaire *izan* « être » en Abs-Dat, dit bi-intransif.
- (27) *Xaha-tü* *n-iz*  
 laver + Acc 1Abs + être  
 « Je me suis lavé », litt. « Je suis lavé »<sup>28</sup>, du verbe transitif *xahatü* « laver ». C'est l'indice de personne qui assure la référence.

### Le réciproque

Dans le parcours réciproque, l'élément à rôle agentif A est différent de celui à rôle non agentif P, même si la même entité assume les deux rôles : il y a réversibilité des rôles. Chacune des entités est à la fois point de départ et point d'arrivée de comportements distincts.

Le monème de réciproque est *elkar* (*elgar*, *algar*, *alkar*) « réciproque(ment), mutuel(lement) » (28) ou le figement *bata bestea* « l'un l'autre » (29). *Elkar* est un pronom : il détermine le prédicat verbal par l'intermédiaire d'un cas (sauf par l'ergatif) comme tous les nominaux, et c'est un anaphorique en ce sens qu'il est obligatoirement coréférentiel, il a un antécédent. Il en va de même du figement *bata bestea* « l'un l'autre ». Ce dernier est obligatoirement déterminé par le déterminant *-a* et est déterminable par le pluriel.

- (28) *Elkar* *ikus-i* *d-u-gu*  
 réciproque + Abs (Ø) voir + Acc 3Abs + avoir + 4Erg  
 « Nous nous sommes vus », litt. « Réciproque nous avons vu ».
- (29) *Bata* *besteari* *beha-tzen* *d-i-ra*  
 un + Déf autre + Déf + Dat écouter + Inacc 3Abs + être + Plur  
 « Ils s'écoutent l'un l'autre », litt. « Ils sont écoutant l'un à l'autre ».

28. Il n'y a pas d'aspect marqué. « Je suis lavé » avec aspect marqué se dira *xahatüirik niz* avec le monème de résultatif *-rik* suffixé à celui d'accompli.





On note un large syncrétisme entre indices de personne d'ergatif et indices d'allocutivité avec l'auxiliaire *izan* « être ». Ces formes allocutives de *izan* sont en effet issues des formes non allocutives de l'auxiliaire \**ediin* « avoir » (34).

- (34) *Eskolan* *d-u-k*  
 école/Déf + In 3Abs + avoir + al. masc ou 2Erg masc  
 « Il est à l'école » (allocutaire familier masculin) ou « Tu l'as à l'école »  
 (sing.).  
 Ce n'est pas le cas au passé.

### Formes implicatives

Les formes implicatives sont à distinguer des formes allocutives ; l'exemple (35) est une forme implicative et allocutive distincte de l'exemple (33)<sup>32</sup>, forme allocutive simple. En (35) l'interlocuteur est impliqué au moyen de l'indice de personne 4 d'ergatif *-gu*, « nous ».

- (35) *Hori* *etxe ederr-a* *d-i-a-gü!*  
 Ceci + Abs (Ø) maison beau + Déf + Abs (Ø) 3Abs +  
 avoir + al. masc + 4Erg  
 « Tiens ! En voici une belle maison ! », litt. « Ceci la belle maison nous l'avons » (al. mas.).

Les indices de personne 4 ou 5 sont utilisés dans ces constructions.

## CONCLUSION

À l'issue de cette présentation générale un tant soit peu elliptique des outils syntaxiques et lexicaux qui fondent la catégorie de la personne en basque, voici les principaux points que l'on peut retenir.

Le premier est que la langue basque accorde une grande importance à la relation dialogique locuteur/interlocuteur : diversité des monèmes spécifiques (pronoms personnels, intensifs, de majesté, indices verbaux de personne, de familiarité masculine et féminine, de politesse, monème de défini de pluriel proche), formes allocutives, formes implicatives, forme spécifique du génitif

32. Exemple emprunté à G. Rebuschi, *op. cit.*, p. 133.

dans la formation des pronoms et adjectifs possessifs de personne 1 et 2, etc.

Des deux partenaires de la relation, c'est l'interlocuteur, l'allocutaire, qui suscite largement le plus de procédés de marquage, avec une certaine gradation, que l'interlocuteur soit unique ou pluriel.

Concernant le délocuté, comme cela est courant dans les langues, le basque n'a pas créé de pronoms spécifiques par analogie avec ceux des partenaires de l'interlocution. L'existence même d'indices de personne 3 d'absolutif et d'ergatif est sujette à caution. Que l'indice d'absolutif de personne 3 soit peu marqué ou vide, que celui de personne 3 d'ergatif soit vide relève de l'économie linguistique. L'apport d'information nouvelle est en effet assuré par les noms, l'interaction dialogique par les monèmes de personne 1 et 2.

Le basque a poussé assez loin la distinction entre unités à caractère (co)référentiel fort, les pronoms, et unités à rôle syntaxique fort, les indices verbaux de personne, puisque trois fonctions syntaxiques différentes doivent être dans certains contextes obligatoirement exprimées par un indice verbal de personne. Ces indices d'absolutif, d'ergatif et de datif marquent nettement la distinction sémantique entre relations actanciennes et relations circonstanciennes qui elles ne sont pas matérialisées par des indices dans le verbe.

L'évolution actuelle de la langue laisse présager une diminution de cette prise en compte de la relation dialogique et de l'interlocuteur sous l'effet du développement de l'usage du basque unifié dans lequel les formes allocutives n'ont pas ou peu cours et dans lequel également la personne tutoyée n'est pas utilisée ou est considérée comme trop familière<sup>33</sup>. Cette évolution est accentuée, en parallèle, par la place moins importante des dialectes dans lesquels ces formes sont utilisées, comme c'est le cas de ceux de France.

33. Si les formes familières sont données dans les tableaux de *Euskal gramatika II*, t. 2 traitant du verbe de la grammaire générale du basque unifié rédigée par l'Académie de la langue basque, elles ne sont généralement pas apprises dans les cours d'enseignement du basque pour adultes. *Euskal gramatika II* ne donne pas les formes allocutives.